

Coordination des organismes notifiés français pour la directive 2009/48/CE

Compte rendu de la 52ème réunion

Date : Lundi 3 juin 2013

Horaire : 10 h 00 à 16 h 00 – salle n°378

Lieu : LNE – 1 rue Gaston Boissier – 75015 Paris

Points à l'ordre du jour

- 1 – Présentation des participants
- 2 - Adoption de l'ordre du jour
- 3 – Adoption du Projet du compte rendu n°51 : validé
- 4 – Questions relatives à la Directive 2009/48/CE
- 5 – Révision des Notes techniques Eurolab
- 6 - Questions diverses
- 7 - Date, lieu, heure de la prochaine réunion

1 – Présentation des participants

Martial Doumerc annonce son départ pour la FJP au mois d'août 2013.

2 - Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour adopté

3 – Adoption du Projet du compte rendu n°51 : validé

Projet de CR n°51 validé avec les modifications suivantes :

- 4.4 : la loi BPA s'applique aux plastiques et revêtements
- 4.6 : Remplacer « Annexe C » par »Appendice C »

4 – Questions relatives à la Directive 2009/48/CE

Hélicoptères radiocommandés :

Discussion au niveau des NB toys pour savoir pour quoi le sujet n'a pas encore été repris au niveau du TC52.

Le chairman du TC52 explique que ce n'a pas été jugé utile et de plus le protocole NB à ce jour ne donne aucun mode opératoire.

SGS demande à préciser que tous les hélicoptères ne sont pas soumis à CE de type

BV indique que le GT (créé pour la révision du protocole NB toys sur les hélicoptère) considèrent que ceux commandés par smart phones seraient du jouet car les enfants utilisent aussi les smart phones et ce très tôt.

Jouets aquatiques :

Le guide n°7 est toujours en cours de discussion au niveau UE pour sa révision.

La planche 6 va être retirée du Guide car le fabricant n'avait pas donné son accord.

La limite de 1,20 m devrait disparaître dans le guide n°7.

Cette limite de 1. 2 m vient de la norme sur les articles de loisirs flottants EN 156419.

L'amendement A1 de la partie 1 de la EN 15649 supprime cette limite de 1,20 m, mais cette limite est toujours présente dans la partie 4 qui devrait être modifiée sur ce point.

Bouillotte :

La question de l'EC se pose sur ces produits.

Au UK les bouillottes sont considérées comme des produits double usage.

- bouillotte è norme(s) bouillotte(s)
- jouets è Directive jouets

Un GT au niveau des NB Toys a été créé sur ce sujet (Sanda/Malcom/TIE/Francis)

Depuis la réunion du 3 juin F Welvert a reçu une proposition de Malcolm approuvée par la chair. Cette proposition renvoie les questions vers la COM en focalisant la question sur le fait de savoir si c'est un jouet et comment traiter les produits à double usage : jeu + autre.

5 – Révision des Notes techniques Eurolab

La révision des notes Techniques Eurolab est terminée.

Elles seront postées sur le site Eurolab – GT Jouets.

Il faudra donc transformer certains points de ces notes en fiches d'interprétations AFNOR afin qu'elles puissent être communiquées aux membres de la commission S51C.

6 - Questions diverses

Boules de bain

Gélule contenue dans la boule de bain qui va libérer une petite éponge sous forme de "figurine".

Les participants concluent que la mousse présentée n'est pas un matériau expansible et que dans ces conditions elle ne pouvait pas être couverte par les exigences de la clause 4.6 – Matériaux expansibles – de la norme NF EN 71-1 (2011).

Une évaluation des risques doit être faite au regard de la Directive 2009/48/CE.

7 - Date, lieu, heure de la prochaine réunion

Mardi 1^{er} octobre 2013 – LNE Paris – 10 h à 16 h 00

Mardi 10 décembre 2013 – LNE Paris – 10 h à 16 h 00

@@@@@